

Bien-être au travail : prévenir les risques psychosociaux dans mon organisation

Vous êtes employeur, membre de la ligne hiérarchique, collaborateur RH, conseiller en prévention interne, responsable bien-être, ... et vous devez ou voulez développer votre expertise en matière de RPS. Cette formation a été créée pour vous !

La formation certifiante "Bien-être au travail" du CFIP a pour ambition d'offrir aux responsables en charge du bien-être au sein de leur organisation et aux managers une formation aux aspects psychosociaux du travail à la fois solide, ancrée dans leurs réalités professionnelles et ce au travers de 3 axes :

- connaître et comprendre les **obligations légales** en matière de prévention des RPS
- comprendre en quoi les **pratiques managériales peuvent contribuer** à la prévention des RPS
- développer des **compétences managériales et un style de leadership** visant à soutenir votre démarche de prévention des RPS au travail

Quels sont les objectifs de cette formation ?

A l'issue de ce parcours, les participants pourront :

- Expliquer ce qu'est le bien-être au travail
- Définir, détecter les risques psychosociaux au travail
- Clarifier le rôle des différents acteurs du bien-être au travail
- Expliquer les procédures internes auxquelles les travailleurs peuvent faire appel s'ils expérimentent des conséquences négatives des RPS sur leur santé
- Comprendre les liens entre pratiques managériales et RPS
- Identifier les RPS auxquels le manager est lui-même soumis
- Développer et entretenir la solidarité et la confiance au sein de l'équipe
- Animer une réunion au sein de laquelle les points de vue peuvent s'opposer de manière constructive et respectueuse
- Mener des entretiens individuels d'évaluation ou de suivi à la fois cadrant, soutenant et ouverts
- Trouver l'équilibre entre soutien et autonomie : maintenir un cadre sans tomber dans le contrôle excessif
- Adopter un leadership situationnel et participatif



Qu'apprendrez-vous lors de cette formation ?

1. Les risques psychosociaux au travail (2 jours)

- Qu'est-ce que le bien-être au travail (BET) ?
- En particulier, que sont les aspects psychosociaux du travail ?
- Quelles sont mes obligations comme employeur ou son représentant ?
- Introduction à l'analyse des risques psychosociaux
- En quoi consistent les procédures internes ?
- Quels sont les axes de prévention pour les RPS ?
- Quel est le rôle de chacun en matière de BET ?

2. Adopter les bonnes pratiques managériales pour prévenir les RPS

• a. Le manager et les RPS (1jour) :

- Quels sont les leviers managériaux pour prévenir les RPS ?
- Suis-je source de RPS pour mes collaborateurs ?
- Suis-je moi-même soumis aux RPS ?
- Identification des RPS spécifiques à mon équipe (en préparation des 2 jours suivants)

• b. Aspects relationnels : Gérer une équipe (2 jours) :

- Stimuler une communication ouverte et respectueuse
- Pratiquer l'écoute active, les outils du coach
- Détecter les conflits et les gérer avant qu'ils ne deviennent un problème
- Comment entretenir la relation avec mes collaborateurs dans mes rôles de médiateur ou d'arbitre ?

• c. Aspects organisationnels : Comment s'appuyer sur son contexte organisationnel plutôt de s'y enfermer ? (2 jours) :

- Identification des RPS liés à mon contexte organisationnel (Grille d'Ardoino)
- Pourquoi et comment clarifier les rôles et les processus au sein mon organisation
- Un cadre qui permet d'éviter les conflits et entretenir la solidarité et la confiance



3. Intégration (1 jour)

- Retours sur les réalisations de chacun
- Échange de bonnes pratiques et émergence de mesures de prévention à partager

Quelle est la méthodologie utilisée ?

Transmission de contenus avec des moments d'échange, de partage et de co-construction autour des situations des différents participants de manière à ce que chaque organisation représentée puisse s'approprier les contenus.

Cette formation se donne en 8 journées réparties sur plusieurs mois pour permettre une exploration et une transposition des contenus abordés à la réalité de terrain de chacun.

En outre, 2 heures de coaching individuel (par visio ou téléphone) avec le formateur de son choix sont incluses dans le prix de la formation et sont à planifier avec celui-ci. Ces deux heures peuvent avoir lieu pendant la formation ou jusqu'à 2 mois après la fin de celle-ci..

Le dernier jour, chacun présentera un petit exposé sur les applications concrètes qu'il aura pu mettre en œuvre dans son organisation (une analyse des risques, une proposition de mesures de prévention, une formation, plan d'action, etc.), consolidant ainsi les apprentissages tout en s'enrichissant de l'expérience des autres participants.

A qui s'adresse cette formation ?

Responsables bien-être et managers. Toute personne amenée à gérer une équipe et/ou à élaborer/contribuer à l'élaboration ou à la mise en œuvre de la politique de prévention en matière de bien-être au travail.

